

Nature de l'acte : 3.3

**DECISION N° 2026\_114**

Mis en ligne le ..12..06..26..  
Transmis le .....12..06..26..

**MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION WIMOOV, POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL  
SITUE PARCELLE CADASTREE SECTION CD N° 355.**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°6 en date du 27 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de « décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la décision n°2026\_91 du 7 mai 2026 relative à la mise à disposition d'un local à l'association WIMOOV pour l'occupation d'un local situé parcelle cadastrée section CD n°355, pour le stockage de trottinettes électriques,

Considérant la demande complémentaire de l'association WIMOOV de pouvoir stocker des vélos électriques au sein du local mis à disposition,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice de l'association Wimoov, un local situé rue Basse à LOURDES, sur la parcelle cadastrée section CD n°355, pour le stockage de trottinettes électriques et de vélos électriques.

**ARTICLE 2 :**

La présente mise à disposition est consentie et acceptée à compter du 22 juin 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une période de 12 ans conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et la délibération n°6 du Conseil municipal en date du 27 mars 2026.

**ARTICLE 3 :**

La présente convention est consentie et acceptée à titre gracieux.

**ARTICLE 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,

- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte-rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 11 juin 2026

Le Maire,

THIERRY LAVIT

